

# Changement des orientations de placement et suppression des commissions de souscription

## FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF N° 21-2009 du 10 juin 2009

Adresse : rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21,  
1053 Les Berges du Lac

### 1. Changement des orientations de placement

La société de gestion TRADERS INVESTMENT MANAGERS, en sa qualité de gestionnaire de FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES, informe le public et les porteurs de parts que son conseil d'administration réuni le 28 janvier 2012 a décidé de modifier les orientations de placement du fonds comme suit :

Anciennes orientations de placement	Nouvelles orientations de placement
<p>Le FCP est investi en permanence :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Dans une proportion de 75% à 80 % de l'actif net en actions de sociétés de la cote de la bourse (dont une proportion maximale de 20% en actions de sociétés du marché alternatif) ;</li><li>-Dans une proportion de 0 % à 5% de l'actif net en titres OPCVM ;</li><li>-A hauteur d'une proportion de 20% de l'actif net de liquidités et quasi-liquidités.</li></ul>	<p>Le FCP est investi en permanence :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Dans une proportion de 60% à 80% de l'actif net en actions admises à la cote de la bourse (dont une proportion maximale de 20% en actions admises au marché alternatif) ;</li><li>-Dans une proportion n'excédant pas 20% de l'actif net en emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne, BTA et emprunts obligataires garantis par l'Etat;</li><li>-Dans une proportion n'excédant pas 20% de l'actif net en valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme émis par l'Etat et en valeurs mobilières représentant des titres à court terme négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie ;</li><li>-Dans une proportion ne dépassant pas 5% de l'actif net en OPCVM ;</li><li>-Dans une proportion de 20% de l'actif net en liquidités et quasi liquidités.</li></ul>

### 2. Suppression des commissions de souscription

Le conseil d'administration de la société de gestion TRADERS INVESTMENT MANAGERS réuni le 1<sup>er</sup> décembre 2012 a décidé de supprimer les droits d'entrée lors d'une opération de souscription.

**Ces modifications entreront en vigueur à partir du 12 avril 2013** et conformément aux dispositions de l'article 12 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 8 du 1<sup>er</sup> avril 2004 relative aux changements dans la vie d'un OPCVM et aux obligations d'information y afférentes, **une faculté de sortie sans frais pendant une période de 3 mois est offerte aux porteurs de parts à compter de cette date d'entrée en vigueur.**

Le prospectus de FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES mis à jour sous le numéro 09-680/A001 en date du 4 avril 2013 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour sont mis incessamment à la disposition du public, sans frais, auprès du gestionnaire la société TRADERS INVESTMENT MANAGERS sise à la rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, 1053 Les Berges du Lac.